



Depuis le 1^{er} janvier 2010, les réseaux appliquent à ses collaborateurs la grille de classification des fonctions spécifique aux réseaux de soins vaudois (CORES). Celle-ci est issue de la grille de classification commune (CCT) aux établissements sanitaires parapublics vaudois dès le 1^{er} janvier 2015 et tient compte des spécificités des réseaux et du protocole d'accord du 4 décembre 2019 concernant la bascule des salaires de la CCT San dans la grille salariale de la CCT du personnel de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud Valais.

GRILLE DE CLASSIFICATIONS DES RESEAUX DE SOINS VAUDOIS au 1^{er} janvier 2021

Les classes de bascule octroyées au 31 décembre 2020 ne préjugent pas des conditions futures.

Principe de l'accord de la bascule :

- Le salaire acquis est garanti s'il est supérieur au plafond de la classe salariale de la bascule
- L'amplitude salariale et les salaires maximaux de l'échelle des traitements de la CCT San restent applicables s'ils sont supérieurs à la classe salariale issue de la bascule HRC

Mise en application :

- Au 1^{er} janvier 2021, l'annuité est versée selon les règles et les montants de la CCT San
- Le salaire est ensuite transféré dans la grille salariale de la CCT HRC 2019 dans la classe de la bascule correspondante à l'échelon directement supérieur.

Plafond salarial CCT San :

- Dans quelques fonctions, le salaire maximal de la grille salariale de la CCT HRC est plus haut que celui de l'échelle des salaires CCT San. Dans ce cas, on admet un déplafonnement du salaire maximal de la CCT San. Le déplafonnement ne s'applique qu'au moment de la bascule et une fois celle-ci réalisée, c'est le plafond de l'échelle des salaires CCT San qui s'applique à nouveau

Pour les collaborateurs engagés après l'entrée de la bascule, au 1^{er} janvier 2021, le mécanisme s'effectue selon les principes suivants :

- Le salaire est déterminé selon la grille de classification des fonctions et l'échelle des traitements de la CCT San
- Le salaire est ensuite transféré dans la grille salariale de la CCT HRC 2019 dans la classe de bascule correspondante directement à l'échelon supérieur

Suite au protocole d'accord signé le 14 décembre 2020 et qui entre en vigueur le 1er janvier 2021 :

- Pour les collaborateurs en classes 05-07 à 21-23 et dans les secteurs soins et socio-culturels, un complément à la bascule salariale est versé après l'équivalent de 10 ans de progression dans la fourchette des classes salariales contractuelles.
- Si le montant du salaire calculé (y compris annuité pour les collaborateurs déjà présents au 01.01.2021) est supérieur ou égal au 10^{ème} équivalent d'échelon salarial CCT SAN, cela déclenche le paiement d'une annuité supplémentaire.
- Cette annuité supplémentaire est versée selon les règles de la CCT SAN, soit jusqu'à concurrence du plafond de la classe salariale contractuelle supérieure.

1. CLASSIFICATION DES INFIRMIERS DE LIAISON ET DES COORDINATEURS BRIO

1.1 Grille commune de la CCT

Fonctions	Classes	Conditions / qualifications
Soignant diplômé	15-17	Diplôme ou certificat et responsabilités particulières reconnus
Soignant diplômé BSc ou ES A	17-19	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent ou soignant diplômé avec responsabilités particulières reconnues
Soignant diplômé BSc ou ES B	19-21	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + responsabilités supérieures à «17-19 » issues du cahier des charges
Soignant diplômé BSc ou ES C	20-22	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + perfectionnement certifié utile à la fonction
Soignant diplômé BSc ou ES D	21-23	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + perfectionnement certifié utile à la fonction + responsabilités supérieures à « 20-22 » issues du cahier des charges

1.2 Grille spécifique aux réseaux

Fonctions	Classes CCT San	Conditions / qualifications	Corr. bascule
Soignant diplômé B 31100	19-21	Infirmier de liaison ou coordinateur BRIO avec Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + responsabilités supérieures à « 17-19 » issues du cahier des charges	14
Soignant diplômé C 31101.1	20-22	Infirmier de liaison ou coordinateur BRIO avec Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + perfectionnement certifié utile à la fonction (une formation spécialisée de niveau CAS ou équivalent dans un domaine utile à la fonction : liaison-orientation, santé communautaire, gériatrie, psycho-gériatrie, etc. et des compétences en rapport avec cette formation ; par exemple, capacité de remplir la fonction de pooliste dans tous les services hospitaliers)	16
Soignant diplômé D 31101.2	21-23	Infirmier de liaison ou coordinateur BRIO avec Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + responsabilités supérieures à « 20-22 » issues du cahier des charges + perfectionnement certifié utile à la fonction, à savoir : infirmier ressource, agent qualité, gestionnaire de projets, encadrement de nouveaux collaborateurs pendant leur première année, etc.	19



2. CLASSIFICATION DES COORDINATEURS DE PROGRAMMES

2.1 Grille commune de la CCT

Fonctions	Classes	Conditions / qualifications
Soignant diplômé BSc ou ES D	21-23	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + perfectionnement certifié utile à la fonction + responsabilités supérieures à « 20-22 » issues du cahier des charges

2.2 Grille spécifique aux réseaux

Fonctions	Classes CCT San	Conditions / qualifications	Corr. bascule
Soignant diplômé D 31101.2	21-23	Coordinateur de programmes avec Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + responsabilités supérieures à « 20-22 » issues du cahier des charges + perfectionnement certifié utile à la fonction. A savoir : infirmier ressource, agent qualité, gestionnaire de projets, encadrement de nouveaux collaborateurs pendant leur première année, etc.	19

3. CLASSIFICATIONS DES ASSISTANTS SOCIAUX

3.1 Grille commune de la CCT

Fonctions	Classes	Conditions / qualifications
Travailleur social BSc A	17-19	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent
Travailleur social BSc B	19-21	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + responsabilités supérieures à « 17-19 » issues du cahier des charges
Travailleur social BSc avec spécialisation	20-22	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + perfectionnement certifié utile à la fonction + responsabilités

3.2 Grille spécifique aux réseaux

Fonctions	Classes CCT San	Conditions / qualifications	Corr. bascule
Travailleur social BSc B 32801	19-21	Assistant social avec Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + responsabilités supérieures à « 17-19 » issues du cahier des charges (assure la fonction sociale de manière autonome en interface avec les partenaires du réseau et en tant que personne ressource pour ceux-ci)	14
Travailleur social avec spécialisation 32802	20-22	Assistant social avec Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + perfectionnement certifié utile à la fonction (une formation universitaire ou une formation spécialisée de niveau CAS ou équivalent dans un domaine utile à la fonction : assurance sociale, systémique) + responsabilités (compétences en rapport avec cette formation ; par exemple, conduite de projets ou de développement)	16

4. CLASSIFICATION DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES

4.1 Grille commune de la CCT

Fonctions	Classes	Conditions / qualifications
Employé d'administration A	10-14	CFC de 3 ans Le passage entre les classes se fait en tenant compte : <ul style="list-style-type: none"> de la formation et du perfectionnement de l'expérience acquise des responsabilités prises du parcours professionnel utile à la fonction Ces critères peuvent être cumulatifs
Employé d'administration B Secrétaire médicale B	14-16	CFC de 3 ans + expérience + responsabilités supérieures à « 10-14 ». Formation de secrétaire médicale + responsabilités particulières
Employé d'administration C	16-18	Conditions de base pour « 14-16 » + augmentation de l'exigence d'autonomie
Employé d'administration BSc A	17-19	Bachelor
Employé d'administration BSc B	19-21	Bachelor + expérience + responsabilités supérieures à « 17-19 » + formation continue post-grade
Responsable administratif A	18-20	Conditions de base pour « 16-18 » + exigence d'autonomie totale dans la réalisation des tâches du ou des domaines administratifs
Responsable administratif B	20-22	Conditions de base pour « 18-20 » + diriger et encadrer du personnel administratif

4.2 Grille spécifique aux réseaux

Fonctions	Classes CCT San	Conditions / qualifications	Corr. bascule
Employé d'administration A1 33201	10-12	CFC employé de commerce de 3 ans ou formation jugée équivalente Le passage entre les classes se fait en tenant compte : <ul style="list-style-type: none"> de la formation et du perfectionnement de l'expérience acquise des responsabilités prises du parcours professionnel utile à la fonction Ces critères peuvent être cumulatifs	6
Employé d'administration A2 33200	12-14		6
Employé d'administration B 33132 Secrétaire médicale B	14-16	CFC de 3 ans + expérience + responsabilités supérieures à « 12-14 » Formation de secrétaire médicale + responsabilités particulières	8
Employé d'administration C 33131	16-18	Conditions de base pour « 14-16 » + augmentation de l'exigence d'autonomie (prise autonome de procès-verbaux de synthèse, qualité rédactionnelle)	9
Employé d'administration BSc B 33134	19-21	Bachelor + expérience + responsabilités supérieures à « 17-19 » + formation continue post-grade	14
Responsable administratif A 33141	18-20	Conditions de base pour « 16-18 » + exigence d'autonomie totale dans la réalisation des tâches du ou des domaines administratifs (gestion, communication, etc.)	13
Responsable administratif B 33140	20-22	Conditions de base pour « 18-20 » + diriger et encadrer du personnel administratif (assistanat, ressources humaines, etc.)	15



5. CLASSIFICATION DES CADRES

5.1 Grille commune de la CCT

Fonctions	Classes	Conditions / qualifications
Cadre en milieu de soins A	22-24	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilités supérieures à « 21-23 »
Cadre en milieu de soins B	23-25	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilités supérieures à « 22-24 »
Cadre en milieu de soins C	25-27	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilités supérieures à « 23-25 »
Responsable administratif C	22-25	Bachelor avec conditions de base de « 19-21 » ou master ou brevet fédéral + responsabilités du ou des domaines administratifs
Responsable administratif D	25-28	Master ou diplôme fédéral avec conditions de base pour Responsable administratif C + responsabilités supérieures à « 22-25 »
Responsable administratif E	28-32	Conditions de base pour Responsable administratif D + responsabilités supérieures à « 25-28 »

5.2 Grille spécifique aux réseaux

Fonctions	Classes CCT San	Conditions / qualifications	Corr. bascule
Responsable d'équipe de soins A 31031	19-22	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent ; gère l'équipe et la représente auprès des partenaires de proximité	15
Cadre en milieu de soins A / Infirmier chef - Petit 31030	22-24	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilités supérieures à « 21-23 » Responsable d'antenne / équipe (jusqu'à 10 équivalents plein temps) ; gère l'équipe et la représente auprès des partenaires de proximité ; formation de gestion correspondante à celle d'ICUS (300h)	22
Cadre en milieu de soins B/ Infirmier chef - Moyen 31020	23-25	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilités supérieures à « 22-24 » Infirmier-chef ou responsable d'un dispositif multi-sites (plus de 10 équivalents plein temps ou responsabilités particulières) ; gère l'équipe et la représente auprès des partenaires de proximité ; formation de gestion correspondante à celle d'ICUS (300h)	22
Cadre en milieu de soins C/ Infirmier chef - Grand 31010	25-27	Bachelor ou diplôme ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilités supérieures à « 23-25 » Infirmier-chef ou responsable d'un dispositif multi-sites (plus de 10 équivalents plein temps ou responsabilités particulières) ; gère l'équipe et la représente auprès des partenaires de proximité ; formation de gestion correspondante à celle d'ICS (600h)	25
Responsable administratif C 33031	22-25	Bachelor avec conditions de base de « 20-22 » ou master ou brevet fédéral + responsabilités du ou des domaines administratifs Chargé de projets	18
Responsable administratif D 33021	25-28	Master ou diplôme fédéral avec conditions de base pour Responsable administratif C + responsabilités supérieures à « 22-25 » Chef de projets (3 ans d'expérience dans la gestion de projets)	22
Responsable administratif E 33011	28-32	Conditions de base pour Responsable administratif D + responsabilités supérieures à « 25-28 » Adjoint de direction (tâches d'état-major, secteurs opérationnels, projets, etc.)	26

6. CLASSIFICATION DES FONCTIONS D'INTENDANCE

6.1 Grille commune de la CCT

Fonctions	Classes	Conditions / qualifications
Aide d'exploitation	4-8	Sans formation reconnue

6.2 Grille spécifique aux réseaux

Fonctions	Classes CCT San	Conditions / qualifications	Corr. bascule
1 ^{er} employé d'exploitation (intendance/maison) 34081	4-8	Sans formation particulière Femme de ménage	2



7. CLASSIFICATION DES FONCTIONS DE PSYCHOLOGUE*

7.1 Grille spécifique aux réseaux

Fonctions	Classes CCT San	Conditions / qualifications	Corr. bascule
Psychologue A* Neuropsychologue A 31101.3	22-25	Titre universitaire Responsabilité hiérarchique et/ou de gestion	20
Psychologue B* Neuropsychologue avec spécialisation B 31101.4	24-28	Titre universitaire Responsabilité hiérarchique et/ou de gestion Expérience professionnelle de 5 ans à 100% et obtention du FSP de « Psychologue spécialiste en Neuropsychologie »	24

* fonctions supplémentaires qui ne sont pas dans la grille commune CCT